

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 AVRIL 2026**

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le quatorze avril deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. DELOT Philippe, Mme GARROCCQ Anne-Marie, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LABAT Gabrielle, Mme LACOSTE Hélène, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, M. SAPALLY Benoît, Mme DANASTAS Elisa.

REPRESENTÉS : Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle (pouvoir à Mme LABAT Gabrielle), Mme MARRACQ Véronique (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), M. SY Baba (pouvoir à M. SAPALLY Benoît).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARETS Marie-Pierre.

Délibération n°38-04-26 : Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Madame la Maire rappelle que la commune applique l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

Elle expose au conseil municipal que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026 pour les communes de moins de 3500 habitants ayant recours à la pluriannualité, conformément à l'article L. 2311-3-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle précise que ce règlement budgétaire et financier a pour objet de décrire les procédures applicables à la commune, de rappeler les normes et de créer un référentiel commun.

Elle présente au conseil municipal le projet de règlement budgétaire et financier.

Le conseil municipal, oui l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'adopter le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Marie-Pierre Darets



La Présidente,
Marie-Ange Cazala-Crouztet

